

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

---

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL253

présenté par  
M. Denaja, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

A l'alinéa 1, après les mots :

« du même article »,

Insérer les mots :

« , dans la limite maximale de 50 % de ces droits, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'encadrer les possibilités de monétisation du compte épargne – temps afin que ce dernier ne soit pas détourné de son objectif premier.